

**Complément d'avis n° 2021/04-05
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure pour la performance industrielle
et la maintenance aéronautique de
l'Institut polytechnique de Bordeaux
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'avis n°2021/04-05 concernant l'École nationale supérieure pour la performance industrielle et la maintenance aéronautique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, portant sur les recommandations formulées à l'établissement.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure pour la performance industrielle et la maintenance aéronautique de l'Institut polytechnique de Bordeaux,
- Vu la note de synthèse établie par Alain MORETTO, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 mars 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** du plan d'action fourni par l'école.

Ces éléments devront être revus en détail lors du prochain audit périodique.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 mars 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON